2007-03832/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

DE NOUVEAUX LOCAUX POUR L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DANSE DU QUÉBEC

Montréal, le 7 mars 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, annonce qu'elle réserve une somme de 4,5 M$ pour la rénovation et l'agrandissement de l'École supérieure de danse du Québec. Cet accord de principe donne le coup d'envoi aux démarches entourant la tenue d'un concours d'architecture. L'événement s'est tenu en présence de la responsable de la culture, du patrimoine et des communautés culturelles et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Helen Fotopulos, de la présidente du conseil d'administration de l'École supérieure de danse, Mme Martine Roméo, et du directeur général de l'établissement, M. Didier Chirpaz.

« Pour le gouvernement du Québec, appuyer le développement de l'École supérieure de danse, c'est investir dans l'avenir de la danse classique au Québec. C'est aussi assurer la vitalité culturelle en se basant sur une formation solide et en disposant d'outils modernes et adaptés aux exigences particulières du milieu. Ce projet permettra également à l'École d'offrir un lieu de formation correspondant aux critères internationaux », a déclaré la ministre Lemieux.

Grâce à ce vaste projet de rénovation et d'agrandissement, l'École pourra poursuivre sa mission et renforcer son statut international. En effet, une aile de plus de 2000 mètres carrés abritant un grand studio réservé à l'apprentissage de la danse, un centre de documentation pouvant accueillir la prestigieuse collection spécialisée qui figure parmi les plus importantes au monde et des bureaux administratifs sera annexée au bâtiment. De plus, les loges seront réaménagées et des travaux assureront la préservation de l'édifice situé rue Saint-Denis, à Montréal.

« L'amélioration des conditions d'exercice et de pratique des jeunes qui ont choisi une carrière artistique est une des préoccupations constantes qui guident nos décisions et qui orientent nos choix budgétaires. Assurer des outils et des moyens adaptés à leur pratique permet aux artistes en formation de développer de façon optimale leurs compétences et de contribuer à l'excellence de leur discipline », a tenu à souligner la Ministre.

L'aide financière réservée par le ministère de la Culture et des Communications, en vertu du programme Soutien aux équipements culturels, couvrira 72 % des coûts qui sont estimés à plus de 6,2 M$.

Mentionnons que l'École supérieure de danse du Québec est la seule institution d'enseignement au Québec qui forme des professionnels en danse classique répondant aux critères internationaux. Elle est soutenue pour son fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007